



TRANSPARENCE DU PRIX DE L'EAU ET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU Exercice 2018

Rapport annuel du maire présenté au conseil municipal le 28 juin 2018 (Réf. : article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995)

La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit une réforme dans la gestion des services municipaux de l'eau et de l'assainissement. Elle s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de changement, vers davantage de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs.

C'est ainsi qu'en vertu des dispositions de l'article 73 intégrées au code des communes, est prévu un rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable. Cette disposition a un double objectif : responsabiliser les élus face aux délégataires et aux consommateurs, améliorer la transparence. Le décret d'application de cet article (n°95 635 du 6 mai 1995, J.O. du 7 mai 1995) précise les indicateurs financiers et techniques que devra comporter ce rapport qui sera mis à la disposition du public.

Depuis la loi Notre, ce rapport doit être soumis au conseil municipal dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (article L2224-5 du CGCT).

Conformément à cette réglementation, j'ai l'honneur de vous donner, ci-après, toutes les informations relatives au service public de l'eau potable.

Ce document sera adressé à Monsieur le préfet du Var et mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant sa présentation au conseil municipal.

Annexes jointes :

- exemples de factures 1^{er} et 2^{ème} semestres 2018,
- rapport annuel de l'agence régionale de santé,
- note d'information 2018 de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- déclaration d'utilité publique du 10 octobre 1991 : instauration des périmètres de protection des sources, puits et forage de Sceaux.

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DE L'EAU

1 – Données administratives et financières

La commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume compte, en 2018, 16 853 habitants dont la quasi-totalité est desservie par le réseau d'eau potable.

Le service de l'eau est géré par la commune en régie.

Ce service a des compétences de production et de distribution pour le territoire de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume uniquement.

Le service a passé un contrat de maintenance des équipements électromécaniques des installations de production et de distribution d'eau potable. Ce marché à bons de commande, renouvelable sur 3 ans, est actuellement attribué à Véolia.

En 2018, pour le service de l'Eau, le nombre d'agents était de 7 agents titulaires à temps complet sur l'année entière, 1 agent titulaire à temps complet sur un mois, et 1 agent non titulaire à temps complet sur l'année entière.

Le budget primitif 2018 présentait une section de fonctionnement de 2 246 507,19 € et une section d'investissement de 1 337 324,93 €.

Le compte administratif 2018 s'établit de la façon suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses /Déficit €	Recettes/ Excédent €	Dépenses/ Déficit €	Recettes/ Excédent €	Dépenses/ Déficit €	Recettes/ Excédent €
Report 2017		311 894,19	34 762,53		34 762,53	311 894,19
Réalisations 2018	1 732 948,15	1 938 039,28	362 488,42	811 571,15	2 095 436,57	2 749 610,43
Résultat exécution 2018		205 091,13		449 082,73		654 173,86
Résultat clôture 2018		516 985,32		414 320,20		931 305,52
Restes à réaliser 2018			171 883,84	350 390,50	171 883,84	350 390,50
Solde des R.A.R 2017				178 506,66		178 506,66
Résultat de clôture corrigé des R.A.R.		516 985,32		592 826,86		1 109 812,18

En 2018, les travaux effectués sur le réseau d'eau potable se sont répartis principalement sur les sites suivants :

OPÉRATION	MONTANT RÉALISÉS EN € TTC
Bd Rey	37 602,91
Place Malherbe	103 609,80
Chemin de la Teyssonière	12 655,20
Allée des Chênes Kermès	44 526,60
Surpresseur de l'Auvière	14 527,20
Surpresseur des Terriers	3 437,68
Chemin Teyssonière, écureuils, Moulin, Batailloles, Régalette, Resty	17 220,00

2 – Production et distribution

L'approvisionnement en eau de notre commune provient de trois sources différentes : le captage de Sceaux, celui du Deffends et la fourniture d'eau par la société du canal de Provence.

L'essentiel de l'eau est produit à partir des captages de la source de Sceaux, située sur une propriété communale à 3 km au Nord du centre-ville et dont la protection est assurée par un périmètre défini par un arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1991 (cf. annexe). Ce captage comporte deux forages de 50 mètres de profondeur, pouvant fournir environ 350 m³/h chacun.

Un deuxième point d'approvisionnement pour les quartiers Sud se situe sur la colline du Deffends, où un forage de 200 mètres de profondeur peut fournir de 600 à 1 000 m³/j suivant le niveau de la nappe.

La troisième source, toujours depuis les réservoirs du Deffends, est l'usine de potabilisation de la société du canal de Provence, avec qui la commune a souscrit un contrat pour la fourniture d'un débit d'eau de 5 à 18 l/s.

Le réseau de distribution comprend 165 km de canalisations hors branchements qui s'organisent autour de quatre réservoirs totalisant 3400 m³ de stockage.

Le rendement est de 58 % en 2018, avec un volume total d'eau produit de 2 276 771 m³, pour une consommation totale de 1 328 566 m³, soit en légère baisse par rapport à 2017.

PRODUCTION					CONSOMMATION					
Année	F1 + F2	Deffends	SCP	Total m ³	abonnés + municipal	Vol. Conso. non comptés m ³	Total m ³	Nb abon.	Rendement Brut %	Conso/abonné m ³ / an
2013	1 901 544	14 448	101 284	2 017 276	1 146 071	14 495	1 160 566	7 674	58	149
2014	1 939 521	0	181 393	2 120 914	1 031 877	163 791	1 195 668	7 845	56	132
2015	2 107 149	0	131 011	2 238 160	1 155 323	186 923	1 342 246	7 897	60	146
2016	1 895 147	0	292 631	2 187 778	1 148 017	187 265	1 335 282	8 057	61	142
2017	2 111 722	0	173 271	2 284 993	1 224 277	188 395	1 412 672	8 251	62	148
2018	2 085 397	0	191 374	2 276 771	1 140 121	188 445	1 328 566	8 279	58	137

Des campagnes de recherches de fuites sont réalisées par un prestataire tous les ans. Pour 2018 cette campagne a permis le repérage et la réparation de 25 fuites sur 40 km de réseau inspectés.

Le service de l'eau en régie a réparé en parallèle 289 fuites.

II – INDICATEURS DE PERFORMANCE 2018

Décret et arrêté du 2 mai 2007

D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	INSEE 2017 : 16 853 habitants Capacité d'accueil touristique : 928 types d'hébergements
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	0,89 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	93,6 % (ARS)
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 % (ARS)
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	58 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [(vol. mis en distribution - vol. comptabilisé) / longueur réseau / 365]	22,06
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Cet indice ne pourra être calculé que lorsque les compteurs généraux existeront, en appliquant la formule suivante : I = volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements) = volume mis en distribution - volume consommé autorisé (en m ³)
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [(linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années / linéaire de réseau hors branchements) x 20]	1,2 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau La valeur de l'indicateur est fixée comme suit : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	77,5 %

P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	16 711,17 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [(nb d'interruptions de service non programmées / nb d'abonnés) x 1000]	0 %
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [(nb d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nb total d'ouvertures) x 100]	95%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (capital restant dû/épargne brute)	1,39 (1 147 360 / 826 075)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (montant des impayés / montant TTC facturé)	3,21%
P155.1	Taux de réclamations [(nb de réclamations laissant une trace écrite / nb d'abonnés) x 1 000]	2%

LA QUALITÉ DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé et concerne les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique.

Le taux de conformité est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

	Nombres de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	47	3	93,6 %
Paramètres physio-chimiques	47	0	100,0 %

Rapport annuel ARS année 2018

AUTRES INDICATEURS QUANTITATIFS

Nombre de compteurs individuels	8 279
Nombre de branchements domestiques	8 279
Volume produit	2 276 771 m ³
Volume acheté au canal de Provence	191 374 m ³
Volume des compteurs communaux	24 552 m ³
Volume facturé	1 115 569 m ³
Longueur du réseau	165 km
Consommation de référence/personne/an (source : INSEE)	120 m ³

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX POINTS DE PRÉLÈVEMENTS

Description sommaire des installations

Pour une description complète des installations, se reporter au rapport phase 1 du schéma directeur d'eau potable (transmis à l'Agence de l'eau en 2012).

La production

La ville dispose de 3 ressources en eau :

- La source de Sceaux (volume 2 111 722 m³) ;
Le champ captant des sources de Sceaux, situé au nord de la ville proche des sources de l'Argens, comprend aujourd'hui 2 forages de 50 m de profondeur, fournissant chacun 350 m³/h
- Le forage du Deffends (volume 0 m³) Le forage de Deffends, au sud de la ville peut fournir 600 à 1 000 m³/j suivant le niveau de nappe ;
- L'usine de potabilisation de l'eau du canal de Provence sur laquelle la ville a souscrit un contrat pour une capacité de 5 à 18 l/s.

Les réservoirs

• Réservoir n°1

Nom.: SCEAUX COLLINE

Capacité : 700 m³

Population desservie 1/4 des habitants (groupée avec le numéro 4)

Réserve incendie : OUI – Volume 100 m³

• Réservoir n°2

Nom : BASSIN DE L'AUVIERE

Capacité : 1 000 m³

Population desservie : 1/4 des habitants

Réserve incendie : OUI – Volume 100 m³

• Réserve n°3

Nom : BASSIN DU DEFENDS

Capacité : 2 x 500 m³

Population desservie : 1/4 des habitants

Réserve incendie : OUI – Volume 100 m³

• Réserve n°4

Nom : LES ANGES

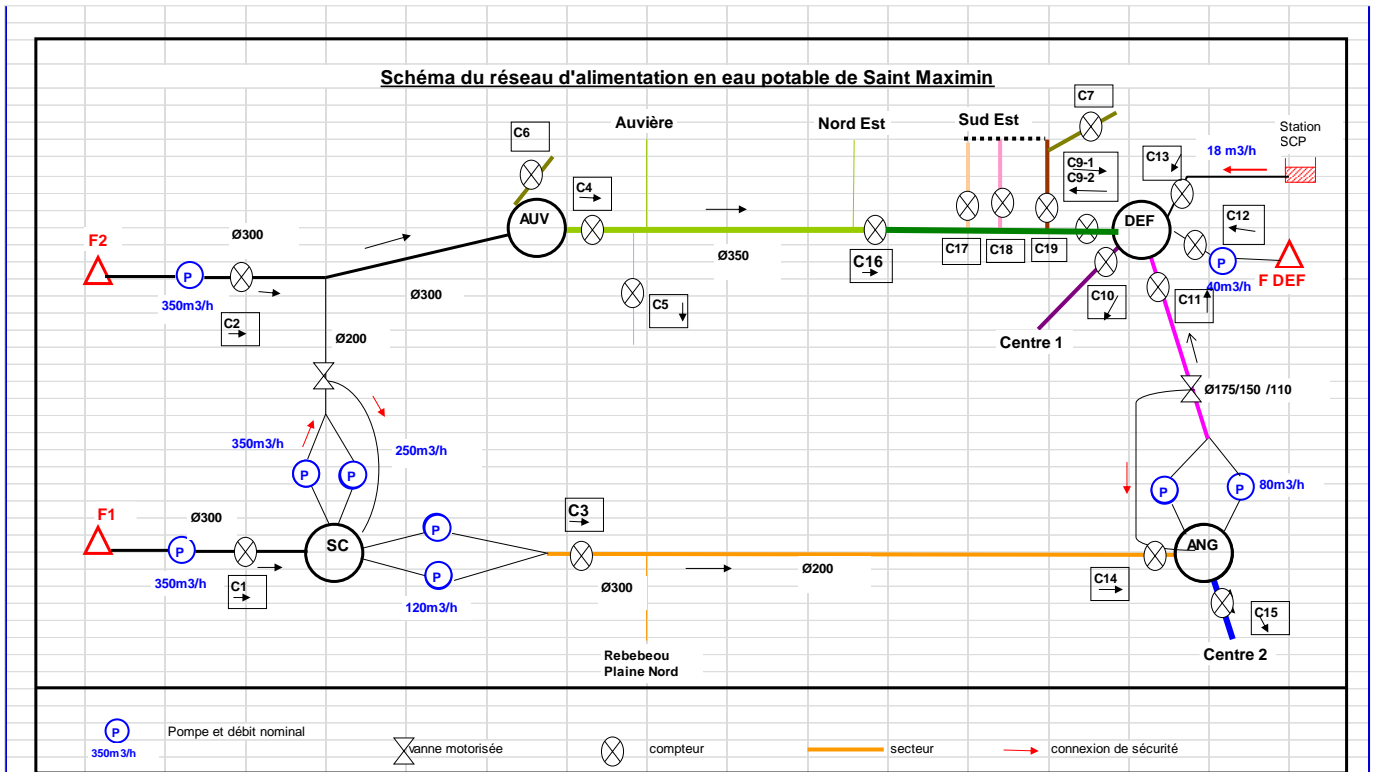
Capacité : 700 m³

Population desservie : 1/4 des habitants (groupée avec le réservoir n°1)

Réserve incendie : OUI – Volume : 100 m³

La distribution

Le réseau de distribution comprend 165 km de canalisation hors branchements qui s'organise autour de 4 réservoirs totalisant 3400 m³ de stockage suivant le schéma ci-dessous.



III – INDICATEURS FINANCIERS

(cf. factures ci-jointes)

La délibération fixant les tarifs de l'eau aux abonnés pour l'exercice est la délibération n° 196 du 10 décembre 2014.

La tarification des raccordements au réseau d'eau potable sont fixées par les délibérations n° 35 du 10 mai 1995 et n° 13 du 16 novembre 1995.

	Tarifs 2018	Évolution par rapport à 2017
Prix de l'eau/m ³ : tarif de 1 à 120 m ³	0,89 €	0 %
Prix de l'eau/m ³ : tarif de 121 à 240 m ³	1,112 €	0 %
Prix de l'eau/m ³ : à partir de 241 m ³	1,335 €	0 %
Abonnement annuel fixe	16,00 €	0 %
Location annuelle du compteur	7,36 €	0 %
Taxe pour la lutte contre la pollution versée à l'agence de l'eau	0,29 €	0 %
Taux de TVA	5,5 %	0 %
Taxe de raccordement au réseau d'eau potable hors zone UA et UB	1 524,49 €	0 %
Taxe de raccordement au réseau d'eau potable zone UA et UB	457,35 €	0 %
Collier de prise en charge PVC 110	16,88 €	0 %
Robinet à boisseau quart de tour sensass, série 625 bronze	49,74 €	0 %
Tube de bouche à clef sensass, longueur 6	9,80 €	0 %
Coupelle de centrage	4,16 €	0 %
Bouche à clef pava rehaussable 10 kg	35,57 €	0 %
Robinet pour compteur 4202 poignée laiton x 2	39,31 €	0 %
Plymouth haute densité 16 bars HD le ml	2,12 €	0 %
Raccord isiblo femelle type 116	4,02 €	0 %
Grillage bleu avertisseur détectable	0,21 €	0 %
Regard béton	71,72 €	0 %
Tampon fonte	46,82 €	0 %
Tout venant 0/20 rosé de Candelon – La tonne	8,56 €	0 %
Enrobé à froid- La tonne	53,22 €	0 %
Tractopelle – tarif horaire	40,32 €	0 %
Camion 7 Tonnes – tarif Horaire	44,83 €	0 %
Main d'œuvre Ouvrier Qualifié - Tarif Horaire	13,08 €	0 %
Béton Grave Ciment – Le mètre cube	53,79 €	0 %

Les recettes de vente de l'eau abonnements compris en 2018 s'élèvent à 1 251 976, 18 euros (1 329 239, 84 € en 2017).

Les recettes liées aux travaux de branchements et raccordements se sont élevées à 246 813,22 euros (186 168,06 € en 2017).